



Les Arcades, Melle  
Salle la Béronne

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE



# Bureau communautaire du 24 octobre 2024

# Bureau communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE



- **Quorum**

- **Pouvoirs**

- **Désignation du secrétaire de séance : Gilles CHOURRÉ**

# Compte-rendu des décisions prises par délégation

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE



## Compte-rendu des décisions du président en matière de commande publique

# Bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE



## AFFAIRES GENERALES

# Affaires générales

- Intervention de M

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

## 1. Bureau communautaire du 19 septembre 2024 - Approbation du procès-verbal

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du bureau communautaire du 19 septembre 2024.

# SYSTEMES D'INFORMATION

## 2. Convention cadre du service commun de la direction des systèmes d'information - Extension de périmètre

### CONSTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PREMIERE PHASE DU SERVICE COMMUN : LE SOCLE COMMUN

- ❑ 21 communes ont souhaité adhérer au service commun. Toutes les tailles de communes sont représentées (de 77 à 6319 habitants).
- ❑ Une sous-estimation du temps nécessaire à consacrer à l'état des lieux : 13 communes ont reçu le rapport.
- ❑ Les préconisations de l'état des lieux ainsi que le conseil sur les devis inclus dans le socle commun peuvent s'avérer suffisants pour de nombreuses communes



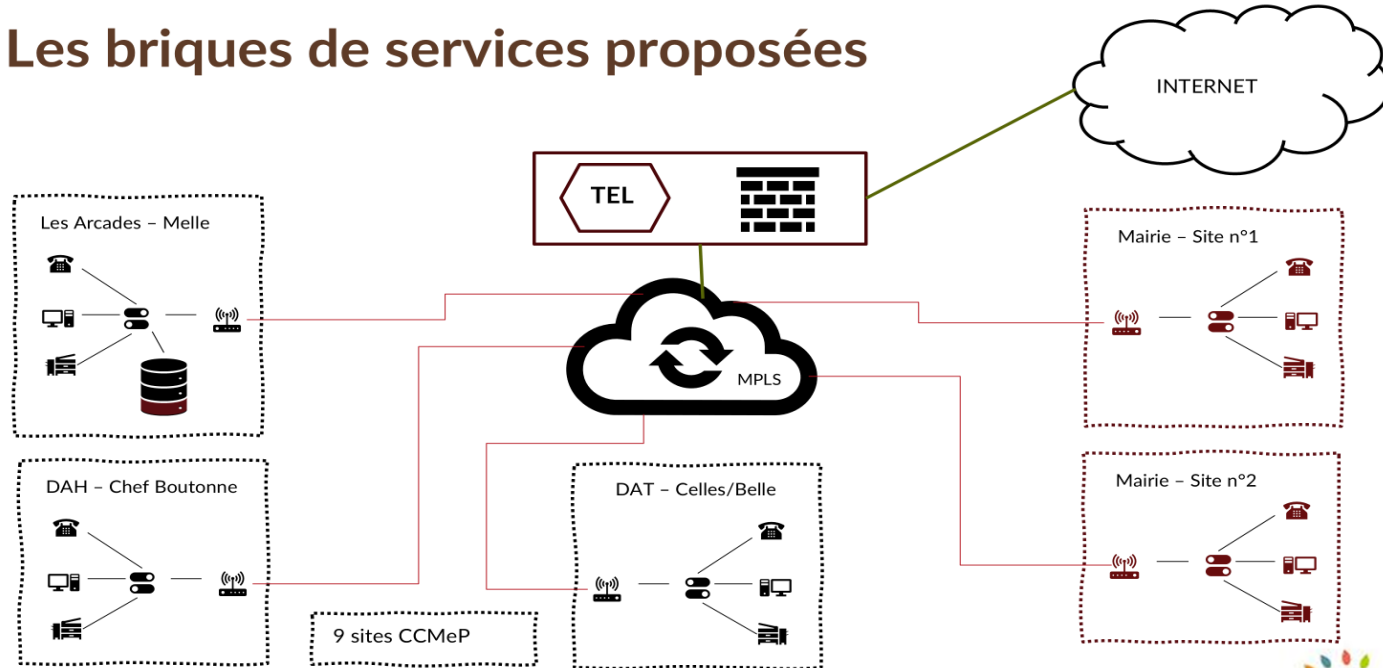
## 2. Convention cadre du service commun de la direction d'information - Extension de périmètre

### BESOINS EN EXTENSION DE PERIMETRE

- ❑ Constat notamment pour les communes de plus grande taille d'un système d'information rendu plus complexe par
  - Le nombre plus important d'utilisateurs : partages de documents, gestion des accès.
  - La présence sur plusieurs sites (notamment pour les communes nouvelles).
  - L'utilisation d'un standard téléphonique.
  - Les accès simultanés aux applications métiers.
  
- ❑ Constat d'une difficulté sur les choix d'infrastructure à opérer avec l'arrêt du cuivre à venir et sur la gestion quotidienne des accès en respectant les préconisations minimales de sécurité.
  
- ❑ Existence de contrat d'infogérance avec une société de service en informatique qui intervient périodiquement sans avoir une vision globale du système d'information.

## 2. Convention cadre du service commun de la direction des systemes d'information - Extension de périmètre

### Les briques de services proposées



# Systemes d'information

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

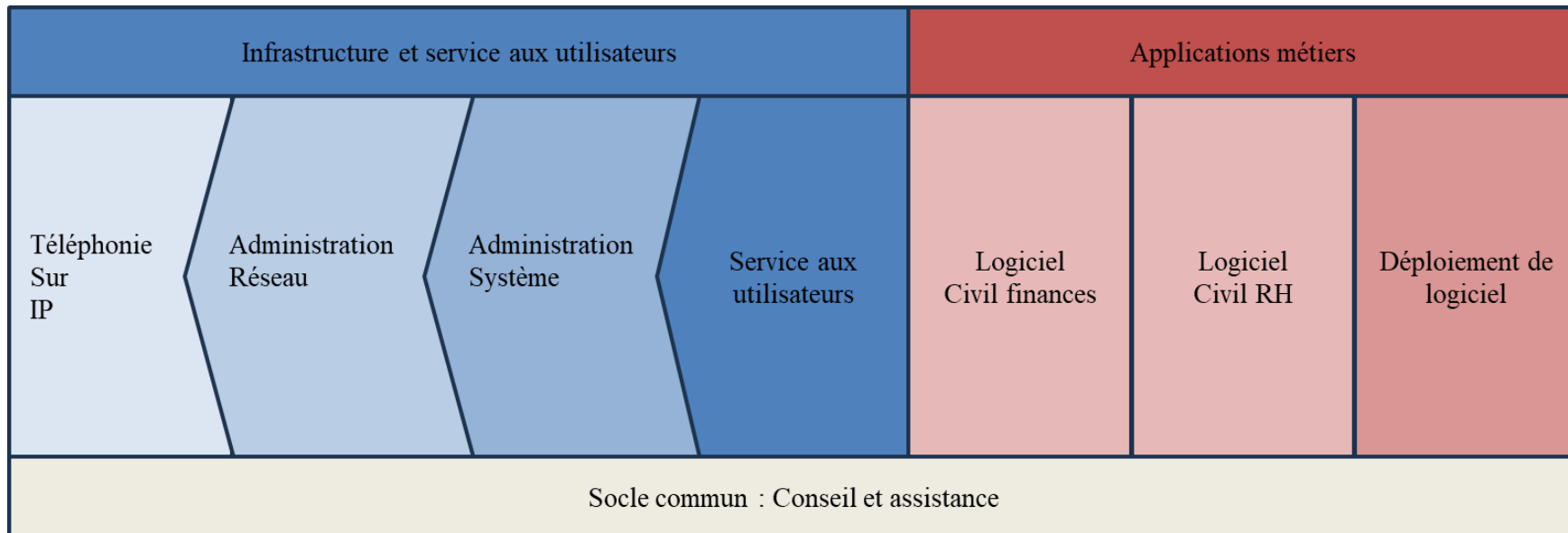
Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE



## 2. Convention cadre du service commun de la direction des systemes d'information - Extension de périmètre



## 2. Convention cadre du service commun de la direction des systèmes d'information - Extension de périmètre

### Modalités financières

- ❑ Pour le socle commun « conseils et assistance » : Coût forfaitaire annuel en fonction de la population de la commune : 200 € par tranche de 1000 habitants.
- ❑ Pour toutes les autres briques :

Dépenses RH
<b>Les salaires et frais annexes</b> : salaires et charges du personnel (%ETP dédié à la brique) corrigées des remboursements de salaires et aides diverses à l'emploi
<b>Les charges indirectes</b> : les coûts indirects des agents (moyens bureautiques et informatiques, charges courantes des locaux, fluides, ...) fixés au taux forfaitaire de 10% des salaires et charges.
Dépenses informatiques
<b>Les charges directes</b> : les charges directement imputables à la brique du service pour assurer son fonctionnement (contrats de maintenance, ...)
<b>Le coût de renouvellement des biens</b> : l'amortissement comptable des dépenses d'investissement dédiées à la brique du service commun sera répercuté dans le coût du service commun,

Coût de la brique pour chaque adhérent :

$$\frac{\sum\{Dépenses\ de\ la\ brique\}}{\sum\{Nbre\ d'unités\ d'oeuvre\ consommées\}} \times \left\{ \begin{array}{l} Nbre\ d'unités\ d'oeuvre \\ consommées\ par \\ l'adhérent \end{array} \right\}$$

- L'unité d'œuvre est propre à chaque brique :
- Nbre d'abonnés sur le serveur de téléphonie
  - Nbre d'ordinateurs sur le réseau
  - Nbre de compte utilisateurs
  - Nbre de mandat et titre émis
  - Etc...

## 2. Convention cadre du service commun de la direction des systèmes d'information - Extension de périmètre

# Modalités financières

## Exemple de calcul pour la brique « téléphonie sur IP » pour une année

Dépenses RH
<b>Les salaires et frais annexes : 22 919,12 €</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Responsable de la sécurité du SI (5%)</li><li>Responsable des moyens technologiques (10%)</li><li>Administrateur réseau (10%)</li><li>Technicien informatique (5%)</li><li>Gestionnaire comptable (5%)</li><li>Directeur des systèmes d'information (10%)</li></ul>
<b>Les charges indirectes : 2 291,91 €</b> Taux forfaitaire de 10% des salaires et charges.
Dépenses informatiques
<b>Les charges directes : 14 903,36 €</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Hébergement Cloud du serveur</li><li>Bande passante pour le serveur</li><li>Maintenance du serveur</li><li>Support de l'éditeur</li><li>Services d'appel vers fixes et mobiles</li></ul>
<b>Le coût de renouvellement des biens : 0 €</b> Le serveur est déjà amorti

Coût de la brique pour chaque adhérent :

$$\sum \text{Dépenses de la brique} = 40\,114,39 \text{ €}$$

Unité d'œuvre de la brique = Nbre d'abonnés sur le serveur de téléphonie

Total = 256 abonnés

Communauté de communes (186 abonnés) =  $(40\,114,39/256) \times 186 = 29\,145,62 \text{ €}$

Mairie X (50 abonnés) =  $(40\,114,39/256) \times 50 = 7\,834,84 \text{ €}$

Mairie Y (20 abonnés) =  $(40\,114,39/256) \times 20 = 3\,133,94 \text{ €}$

**Le coût unitaire annuel pour un abonné (appels illimités) est de 156,70 €**  
Plus le nombre d'abonnés augmente, plus le coût unitaire baisse,

# Systemes d'information

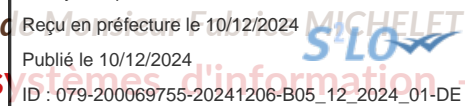
- Intervention de

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

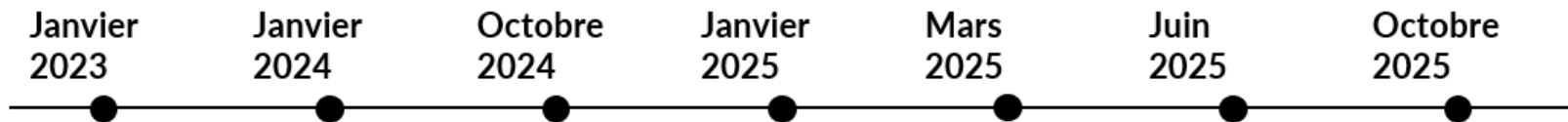
Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE



## 2. Convention cadre du service commun de la direction des systèmes d'information - Extension de périmètre

### Estimations financières



Logiciel Civil Finances						
	Socle commun					
		Déploiement de logiciel (RH ville de Melle)		Déploiement de logiciel (Finances ville de Melle)		
		Téléphonie sur IP (Melle)	Téléphonie sur IP (CIAS)		Téléphonie sur IP ( 20 lignes)	Téléphonie sur IP ( 20 lignes)
				Administration réseau Ville de Melle	Administration réseau autre commune	Administration réseau autre commune



# Systemes d'information

- Intervention de M. Michélet

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE



## 2. Convention cadre du service commun de la direction des systèmes d'information -

### Extension de périmètre

### Estimations financières

Année	2023		2024		2025	
<b>Service commun</b>						
Briques déployées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Logiciel Civil Finance</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Logiciel Civil Finance</li> <li>Socle commun</li> <li>Déploiement de logiciel</li> <li>Téléphonie sur IP</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Logiciel Civil Finance</li> <li>Socle commun</li> <li>Déploiement de logiciel</li> <li>Téléphonie sur IP</li> <li>Administration réseau</li> </ul>	
Budget	<b>38 500 €</b>		<b>83 800 €</b>		<b>180 300 €</b>	
Dépenses	RH 8 000€	Info 30 500 €	RH 49 500 €	Info 34 300 €	RH 118 800 €	Info 61 500 €
Recettes	CCMEP 28 200 €	Adhé. 10 300 €	CCMEP 57 600 €	Adhé. 26 200 €	CCMEP 117 300 €	Adhé. 63 000 €
<b>Communauté de communes</b>						
Dépenses RH supplémentaires	0 €		0 €		60 000 €	
Dépenses informatiques supplémentaires	0 €		200 €		2 700 €	
Recettes des adhérents	10 300 €		26 100 €		63 000 €	

## 2. Convention cadre du service commun de la direction des systèmes d'information - Extension de périmètre

### PROPOSITION D'AVENANT

#### Extension au CIAS Mellois en Poitou

Le CIAS partagera plusieurs briques avec le service commun

Une cotisation annuelle forfaitaire de 2000 € sera demandée pour le socle commun.

#### Proposition d'intégration de nouvelles briques pour les communes qui le souhaitent

#### Modifications des modalités de paiement

Paiement par semestre sur la base du coût total annuel estimé pour l'adhérent, la moitié titrée en juillet de l'année N et le solde ajusté en janvier de l'année N+1

# Systemes d'information - Intervention

## 2. Convention cadre du service commun de la direction des syst Extension de périmètre

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

*Considérant l'avis favorable du CST du 3 juillet et du 9 octobre 2024 ;*

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention cadre de fonctionnement de la Direction des Systèmes d'informations commune à la communauté de communes, aux communes et au CIAS joint en annexe et autoriser sa signature avec les communes,
- **APPROUVER** la convention cadre de fonctionnement de la Direction des Systèmes d'informations commune à la communauté de communes, aux communes et au CIAS modifiée jointe en annexe et autoriser sa signature avec le CIAS,
- **RAPPORTER** la délibération n° C22\_09\_2022\_38 « Création du service commun informatique entre la communauté de communes et le CIAS ainsi que la convention afférente et son avenant n°1 signé avec le CIAS à compter de la date de notification au CIAS de la nouvelle convention signée dès lors que cette convention sera devenue sans objet.

# Bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE



# ANIMATION DU TERRITOIRE

# Animation du territoire - Intervention de Madame S<sup>2</sup>LO

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

## 3. Visite de groupes conduites par les guides du pays d'art et d'histoire - Tarifs pour l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou

L'association « Office de tourisme du pays mellois », puis L'EPIC Tourisme est depuis les années 2010, l'interlocuteur commercial pour les visites de groupe. Il a pour mission la logistique (réservation, devis, facturation) inhérente à l'organisation de ce type d'évènements. L'EPIC Tourisme fixe les conditions tarifaires des visites groupes.

Le Pays d'Art et d'Histoire de Mellois en Poitou assure le guidage, aux horaires convenus, en mettant à disposition des agents ou en recrutant des guides à la vacation quand cela est nécessaire via le centre de gestion des Deux-Sèvres.

# Animation du territoire - Intervention de Madame S. LOBRONNET

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

## 3. Visite de groupes conduites par les guides du pays d'art et d'histoire - Paris pour l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou

### ❑ Tarifs spéciaux proposés pour l'EPIC correspondant au prix d'une visite, remisé de 10 % :

- Pour les groupes jusqu'à 14 personnes : 60.30 € (Soit 67 € -10%)
- Pour les groupes entre 15 et 19 personnes : 87.30 € (Soit 97€ - 10 %)
- Pour les groupes à partir de 20 personnes : 108 € (soit 120€ -10%) + 4 €/personne supplémentaire
- A cela s'ajoute un supplément pour visite le dimanche (quel que soit le nombre de personnes) : 63 € (soit 70 € -10%) Et un supplément pour les visites les jours fériés (quel que soit le nombre de personnes) : 90€ (soit 100 € -10%)

### ❑ Volume financier des visites réalisées en 2023 par les guides du pays d'art et d'histoire pour le compte de l'EPIC :

1 565 € de recettes avec une remise de 10% à l'EPIC, soit 156.5 € (montants plus ou moins similaires chaque année)

# Animation du territoire - Intervention de Madame S<sup>2</sup>LO BRUNET

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

## 3. Visite de groupes conduites par les guides du pays d'art et d'histoire - Tarifs pour l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou

**Le Bureau communautaire est invité à :**

**- APPLIQUER une remise de 10% sur les tarifs des visites de groupes fixés par l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou.**

# Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE



**BRUNET**

## 4. Subvention exceptionnelle - Union Régionale des Foyers Ruraux du Poitou-Charentes (URFR)

Pour rappel, la redéfinition du projet pour le moulin du Marais a conduit en 2022- 2023 à :

- Accorder au Loup Garou le 15 avril 2024, la gestion de l'hébergement de la maison Augereau et son annexe .
- Signer avec l'URFR un avenant à la convention d'occupation du domaine public existante :
  - ✓ pour définir le montant du loyer,
  - ✓ le paiement au réel des fluides
  - ✓ et la reprise d'un compteur pour le moulin à leur nom.

# Animation du territoire - Intervention Madame Sylvie

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

BRUNET

## 4. Subvention exceptionnelle - Union Régionale des Foyers Ruraux du Poitou-Charentes (URFR)

### Impacts positifs :

- l'URFR s'est recentré sur son activité à la suite de l'abandon de la gestion de la maison Augereau, et a requestionné son projet associatif,
- L'hébergement et l'annexe utilisés régulièrement par des familles, des groupes,
- Un public plus nombreux sur le site « Moulin du Marais »
- Une interaction entre le Loup Garou et l'URFR grâce à une convention pour des mises à disposition de locaux (théâtre et interventions de spectacles pour l'URFR)

# Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE



BRUNET

## 4. Subvention exceptionnelle - Union Régionale des Foyers Ruraux du Poitou-Charentes (URFR)

### Impacts négatifs :

Alerte de l'URFR le 3 mai 2023 pour des possibles difficultés à honorer leurs factures en fin d'année compte tenu des nouvelles charges pour 2023 :

- Des frais de fluides du 1<sup>er</sup> janvier au 15 avril mais peu de recettes de location sur cette période,
- Des charges supplémentaires avec des fluides payés au réel et plus au forfait à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023
- La reprise à leur nom d'un compteur électrique en août 2023
- Une augmentation de l'inflation et plus particulièrement des fluides avec plus aucune souplesse pour le paiement
- Des problèmes récurrents de chauffage avec pour conséquence l'achat de radiants et une utilisation accrue du chauffage électrique pour les hébergements et les bureaux des salariés.

# Animation du territoire

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

BRUNET

## 4. Subvention exceptionnelle - Union Régionale des Foyers Ruraux du Poitou-Charentes (URFR)

### Comptes de résultat - 2022 et 2023

Charges	2022	2023	Produits	2022	2023
Actions	96 523,93	104 929,91	Actions <small>Loc. Maison Augereau</small>	76 976,59 <small>17 949</small>	48 083,53
Achats	4 278,90	4769,38	Produits des activités	400	605,47
Services externes <small>Loyer/ charges/ frais ménage</small>	34 427,49	26 016,21	Subventions	227 322	254 215,50
Autres services <small>(CER, timbres, télé, formation)</small>	25 755,20	22071	Autres produits gestions <small>courantes (Mécénat, adh)</small>	11 020,50	8 290
Impôts et taxes	2 807,51	3062,61	Produits financiers	364,81	181,20
Frais de personnel	182 514,14	190 296,28	Produits exceptionnels	21 301,64	219
Cotisation	204,83	975,97	Reprise provisions	16500	13 300
Charges financières	94,18	24,07	Transfert de charges <small>(rembt CESER)</small>	39 157	35 340,55
Charges exceptionnelles	720	935,80			
Dotation exploitation	42 108,24	21 411,72			
Excédent 2022	2809,05		Perte de l'exercice 2023		14 258,26
<b>TOTAL</b>	<b>392 243,47</b>	<b>395 991,76</b>	<b>TOTAL</b>	<b>392 243,47</b>	<b>395 991,76</b>

# Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

BRUNET

## 4. Subvention exceptionnelle - Union Régionale des Foyers Ruraux du Poitou-Charentes (URFR)

### Demande de l'association :

Une subvention de 10 000€ soit 2,5% de leur budget pour passer le cap de la transformation.

Compte tenu, de la transformation financière de l'association en cours :

- Besoins de trouver de nouvelles recettes,
- Réorganisation de l'équipe salariée,
- Des problèmes de chauffage qui incombent au propriétaire ont eu pour conséquence des achats (radiants) et des dépenses supplémentaires d'électricité

# Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE



BRUNET

## 4. Subvention exceptionnelle - Union Régionale des Foyers Ruraux du Poitou-Charentes (URFR)

Le Bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à verser la subvention exceptionnelle de 7000 € à l'Union Régionale des Foyers Ruraux du Poitou-Charentes (URFR) au titre de l'année 2024 et à signer tous les documents afférents.

# Animation du territoire - Intervention de Madame S. LOUBRONET

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

## 5. Associations culturelles, sportives et autres - Attribution de subvention

Considérant l'avis favorable de la commission « Associations » du 12 juillet 2024 ,

Le Bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** l'attribution des subventions aux associations culturelles, sportives et autres, dans le cadre de l'aide au maintien à l'emploi, conformément au tableau ci-dessous :

Associations sportives	Montant des subventions 2024	Rappel des subventions 2023
CABRI MELLOIS	3 600 €	3 600 €

# Bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE



# ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

# Attractivité économique et touristique

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE



- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

## 6. Cession Fressines - ZAE La Croix Ganne - Parcelle ZD0168 - Prolongation du délai de réitération par acte authentique


### **Rappel du projet de l'acquéreur (société CONCEPT AUDIOVISUEL) :**

- La construction d'un bâtiment d'environ 1 100m<sup>2</sup> afin de regrouper les bureaux de l'entreprise, l'atelier et l'entrepôt dans un bâtiment neuf entièrement adapté à l'activité,
- le stationnement de la flotte de véhicules de l'entreprise, ainsi que la possibilité d'une extension à moyen terme

### **Rappel de la nature d'activité de l'entreprise :**

Prestataire de services spécialisée dans le secteur des activités de soutien au spectacle vivant (structure, son, lumière, scène, distribution électrique)

### **Contexte :**

 Prolongation de 8 mois supplémentaires permettant la levée de la condition suspensive d'obtention du permis de construire purgé de tout recours et retrait

# Attractivité économique et

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

## 6. Cession Fressines - ZAE La Croix Ganne - Parcelle ZD0168 - Prolongation du délai de réitération par acte authentique



- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

## 6. Cession Fressines - ZAE La Croix Ganne - Parcelle ZD0168 - Prolongation du délai de réitération par acte authentique

Le Bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la prolongation de 8 mois du délai de réitération par acte authentique, soit avant le 28 novembre 2025 ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer l'acte de vente définitif ou une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives pour la parcelle cadastrée ZD0168 située sur le parc d'activité de la Croix Ganne (Fressines), à la société **CONCEPT AUDIOVISUEL** – ou toute autre structure se substituant, au prix global de 119 000€ HT et hors frais (frais de notaire à la charge de l'acquéreur) et d'une TVA sur marge de 18 088,30€, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

## QUESTIONS DIVERSES

# Questions diverses - Intervention de Monsieur Jérémie VSRLO

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

## Point d'actualité sur le projet « École 2030 »

# Questions diverses - Intervention de Monsieur Jérémie VSRLORRE

Point d'actualité sur le projet « École 2030 »

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

## Synthèse 1<sup>ère</sup> réunion 29 août 2024

# Questions diverses - Intervention de Monsieur Jérémy VERDIERE

Point d'actualité sur le projet « École 2030 »

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

## Quelques données

- ❑ 37 écoles – 109 classes soit 2190 enfants (rentrée 2024) // 121 classes en 2019-20 et 2648 élèves soit près de moins 10 % du nombre de classes et une baisse de plus de 17% d'élèves ;
- ❑ 13 communes exercent la compétence scolaire soit la gestion de 13 écoles sur 8 communes pour 957 enfants ;
- ❑ Près de 300 000 € (Mellois en Poitou) de dotation scolaire annuelle ;
- ❑ Services scolaire et périscolaire (2070 inscrits en 2023-24) ;
- ❑ Restauration scolaire (322 000 repas en 2023) ;
- ❑ Transports scolaires (3069 élèves dont 698 primaires) ;
- ❑ 174 agents du service scolaire + 48 agents du service restauration ;
- ❑ Plus de 900 demandes d'interventions (MAINTI4) en 2024 contre 537 en 2022

# Questions diverses

- Intervention de Monsieur

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE



## Point d'actualité sur le projet « École 2030 »

### Rappel du contexte

La collectivité doit faire face à différents défis qui concernent les écoles du territoire avec une baisse importante de la démographie scolaire, patrimoine bâti important, fin fonds d'amorçage ?, masse salariale au sein de la direction éducation...

Le sujet de « l'école » fait débat au sein de la collectivité et de ses élus

### Intention

Se donner un temps de réflexion, entre élus : maires et référents scolaires de l'ensemble du territoire, d'une vision politique sur « Quelle école pour Mellois en Poitou à horizon 2030 en mettant l'enfant au cœur des préoccupations ? »

### Objectifs

Elaborer collectivement entre élus communautaires une vision politique  
Sortir d'une gestion au coup par coup et se doter d'une vision d'ensemble

# Questions diverses

Point d'actualité sur le projet « École 2030 »

- Intervention de Monsieur Jérémy VERDIERE

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

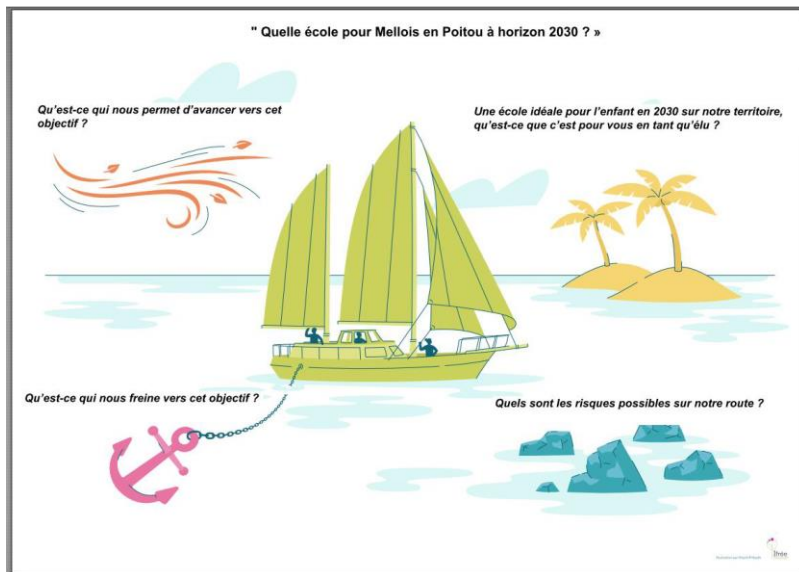
Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

## Méthode

Tables d'échanges entre élus et référents scolaires + un technicien de la collectivité  
Animation globale pour favoriser le dialogue, aide à la recherche d'accords, élaboration collective



Le Bateau : la communauté éducative, enfants, familles, élus, agents...

L'île : l'école idéale en 2030 en tant qu'Elu

Le Vent : les forces, permettant d'avancer

L'Ancre : les freins

Les Rochers : les risques possibles

# Questions diverses - Intervention de Monsieur Jérémy VERSPIEDÉ

Point d'actualité sur le projet « École 2030 »

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

## L'école idéale

- Une école inclusive, attractive proposant une éducation artistique, culturelle et à la citoyenneté (6/7) ;
- Une école de proximité ouverte vers l'extérieur, vers son territoire, avec une répartition territoriale équitable (5/7) ;
- Un projet éducatif territorial co-construit avec l'EN et la communauté éducative (5/7) ;
- Une école moderne, avec des bâtiments adaptés aux défis climatiques, des espaces dédiés aux différentes activités et des personnels formés (4/7) ;
- Une école à plusieurs classes, pas d'école à une classe mais pas « d'usine à enfants », limiter les classes à plusieurs niveaux (3/7) ;
- Permettre l'accueil de tous : mobilité, non francophone, enfants en famille d'accueil, enfants en difficulté scolaire, enfants en situation de handicap (3/7) ;

# Questions diverses

Point d'actualité sur le projet « École 2030 »

- Intervention de Monsieur

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE



## Les forces - parole d'élus

- + Une vision politique communautaire avec prise en compte de la ruralité ;
- + Constat partagé, prise de conscience de la situation et de l'importance d'agir ;
- + Un territoire avec un tissu associatif riche et diversifié ;
- + Des moyens financiers dédiés ;
- + Des services répartis sur l'ensemble du territoire ;
- + L'intérêt d'avoir un PEDT - dialogue entre acteurs de la communauté éducative ;
- + La qualité des services publics (garderies, restauration, activités périscolaires...)

# Questions diverses

- Intervention de Monsieur Jérémy VERSPIÈRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

Point d'actualité sur le projet « École 2030 »

## Les freins – parole d'élus

- Baisse démographie scolaire - diminution des effectifs dans les écoles ;
- Baisse des dotations Etat – fin du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires ;
- Multiplicité des sites scolaires ;
- Territoire XXL, manque d'attractivité avec un contexte économique difficile & problématique de logement ;
- Problématique des bâtiments : investissements attendus et de planification souhaitée ;
- Précarité des agents ;
- Compétence communale et/ou intercommunale ;

# Questions diverses

Point d'actualité sur le projet « École 2030 »

- Intervention de Monsieur

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

VERS LE SLO

## Les sujets à approfondir (1/2)

- Quelle est la taille idéale d'une école (taille minimale, taille maximale) ? Nombre de classes ? Nombre d'élèves par classe ? Nombre de niveaux par classe ?
- Quel rythme idéal pour les enfants ? Quels besoins de l'enfant ?
- A quel niveau est-il pertinent que la compétence scolaire soit portée ? Mutualisation de la compétence, mixité du système de collaboration entre collectivités ? Quelle cohésion territoriale collective possible entre collectivités ?
- Comment contrecarrer la tendance démographique ? Attractivité, accueil, logement, emploi...
- Comment trouver un avenir aux anciens bâtiments d'école ?
- Les TAP sur le territoire, est-ce vraiment un plus éducatif ?

# Questions diverses

- Intervention de Monsieur

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

Point d'actualité sur le projet « École 2030 »

## Les sujets à approfondir (2/2)

- Comment améliorer, maintenir le dialogue avec l'Education Nationale pour co-élaborer une décision sur la fermeture d'une classe, avoir une stratégie à long terme et sortir du coup par coup ?
- Comment rendre les postes des agents en lien avec l'école plus attractifs pour limiter le turn-over et faciliter le recrutement ? Conditions de travail plus favorables, temps de travail, amplitude, accompagnement, moyens, formation...
- Comment redonner plus de moyens à l'école ?
- Comment créer un lien, une passerelle entre petite enfance, école et collège pour penser le parcours de l'enfant dans sa globalité ?

# Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice NODDET

## Agenda des réunions

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE

- **Jeudi 7 novembre 2024 – Conférence des maires – Salle des Halles à Sauzé-Vaussais**
- **Jeudi 14 novembre 2024 – Conseil communautaire – Salle de La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne**
- **Jeudi 5 décembre 2024 – Bureau communautaire - Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle**

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 079-200069755-20241206-B05\_12\_2024\_01-DE



# Merci pour votre attention

---

2 place de Strasbourg  
79500 MELLE

**T 05 49 290 290**

*accueil@melloisenpoitou.fr*

[www.melloisenpoitou.fr](http://www.melloisenpoitou.fr)

